



Envoyé en préfecture le 17/04/2018

Reçu en préfecture le 17/04/2018

Affiché le 16/04/18 SLO

ID : 045-200005932-20180410-2018\_03\_53-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 10 avril 2018**

2018-03-53

*Date d'affichage : 16 avril 2018*

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 26

L'An Deux Mille dix-huit, le 10 avril 2018

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 4 avril 2018

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE, Mme ElysaBETH CATOIRE

**Jouv-le-Potier** : M. Pascal HERRERO, M. Gilles BILLIOT

**La Ferté Saint-Aubin** : M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUMIN, Mme Véronique DALLEAU, M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique DESSAGNES, M. Jean-Frédéric OUVRY

**Ligny-le-Ribault** : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

**Marcilly-en-Villette** : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, M. Bernard GILBERT, Mme Stéphanie CHARRON

**Ménéstreau-en-Villette** : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

**Sennely** : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Constance de PÉLICHY à M. Stéphane CHOUMIN, Mme Manuela CHARTIER à M. Jean-Frédéric OUVRY

**ABSENT EXCUSE:** M. Vincent CALVO

**Secrétaire de séance** : M. Hervé NIEUVIARTS

**Objet : Demande de subvention dans le cadre des études relatives à l'accompagnement au transfert des compétences eau et assainissement**

La loi du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) a défini les compétences « Eau » et « Assainissement » comme des compétences optionnelles des communautés de communes à compter du 1er janvier 2018 et comme compétences obligatoires à compter du 1er janvier 2020.

Dans ce contexte, la Communauté de communes des Portes de Sologne souhaite engager des études techniques, juridiques et financières afin de préparer au mieux le transfert des compétences eau, assainissement (collectif et individuel), et eaux pluviales.

La Communauté de communes sollicite ainsi une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à hauteur de 40% du montant HT de l'étude.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et de signer les pièces se rapportant à cette demande de subvention.

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE